

Inter formation statistiques sociales du Cnis

Réunion du 30 septembre 2004

Fiches descriptives d'enquêtes

Pour avis d'opportunité

	Page
Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif - Troisième interrogation de la Génération 98	2
Enquête « Déroulement et rupture des contrats jeunes en entreprise »	4
Enquête auprès des demandeurs d'asile dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement.....	6
Enquête méthodologique : opinions des ménages sur la conjoncture	8
Enquête « changements organisationnels et informatisation »	10
Enquête sur les sortants du panel Éducation de 1995	12

Fiche descriptive pour examen d'opportunité

Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif Troisième interrogation de la Génération 98

1 – Service producteur

Centre d'Études et de Recherches sur les Qualifications (Céreq)
Département des Entrées dans la Vie Active
10, Place de la Joliette
BP 21321
13567 MARSEILLE Cedex 02
Tél : 04 91 13 28 28

2 – Intitulé de l'enquête

Enquête de cheminement tous niveaux de sortie du système éducatif
Troisième interrogation de la Génération 98

3 – Objectifs généraux de l'enquête

Cette enquête s'inscrit dans la continuité du nouveau dispositif de l'Observatoire National des Entrées dans la Vie Active (ONEVA) initié en 1997 avec une première enquête auprès de sortants du système éducatif en 1992.

L'objectif général du dispositif est d'assurer une production régulière d'indicateurs standards d'insertion à trois ans, sur des sortants de formation initiale, par niveaux et grands domaines de formation et de produire des indicateurs régionaux de base. Il est également de permettre une analyse approfondie des parcours à l'issue du système éducatif et des premières mobilités professionnelles sur une période de 5 à 10 ans. Ces enquêtes doivent également permettre d'examiner la place et le rôle des mesures pour l'emploi ou la formation, en début de vie active.

Cette enquête concernera la génération de sortants en 1998, déjà interrogée en 2001 et en 2003. Une troisième interrogation de cette Génération est prévue en 2005. Dans le but d'observer un cheminement plus long, une interrogation complémentaire devrait se situer à 10 ans après la sortie du système scolaire.

4 – Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats

Ministère de la Jeunesse, de l'Éducation nationale et de la Recherche,
Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité.

5 – Principaux thèmes abordés

Cette ré-interrogation sera principalement centrée sur le prolongement du questionnement sur le parcours professionnel (de 2003 à 2007) et avec analyse plus poussée sur l'évolution professionnelle au sein des entreprises et sur les perspectives professionnelles envisagées ainsi que les critères pris en compte par les jeunes lors de leurs évolutions professionnelles.

En complétant l'interrogation précédente, la nouvelle enquête doit apporter une vue sur l'insertion professionnelle des jeunes ainsi que sur leurs débuts de carrière, mis en regard avec leur formation initiale mais aussi avec leurs caractéristiques socio-démographiques (sexe, âge, origine sociale). On aura au final leurs situations mois par mois depuis la sortie du système éducatif en 1998 : emploi, chômage, service national, inactivité, reprise d'études, avec une description plus ou moins détaillée de ces situations.

6 – Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet

Les principales sources statistiques extérieures au Céreq qui appréhendent les entrées dans la vie active des jeunes sont l'enquête emploi de l'INSEE et l'enquête IVA de la DEP.

Les apports des enquêtes " Génération " du Céreq résident dans une large couverture du champ des sortants de formation initiale et à des tailles d'échantillon permettant des analyses beaucoup plus fines par diplômés et spécialités.

L'enquête longitudinale couvre une période d'observation assez longue (de 7 à 10 ans) ; ce qui permet d'analyser non seulement le résultat de l'insertion des jeunes débutants mais également leur cheminement professionnel durant les premières années de vie active.

7 – Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Il s'agit d'enquêter des individus sortis de formation initiale. Tous les domaines de formation initiale sont concernés.

L'objectif pour 2005 est de ré-interroger un échantillon d'environ 15 000 individus déjà enquêtés en 2003.

8 – Période de collecte et service réalisant la collecte

L'interrogation aura lieu vers octobre 2005. Elle sera téléphonique avec saisie simultanée des réponses sur ordinateur et précédée d'un avis postal à tous les enquêtés les informant de l'opération. La réalisation des enquêtes par téléphone sera confiée à un ou plusieurs sous-traitant(s) choisi(s) selon la procédure officielle des marchés publics.

Il(s) sera (ou seront) chargé(s) de concevoir la mise en place informatique du questionnaire (masque de saisie), d'envoyer la lettre-avis et d'effectuer la passation des 15 000 questionnaires.

9- Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le temps de passation du questionnaire sera de l'ordre de 15 minutes.

10 – Groupe de pilotage

Lors de la conception de la première interrogation d'un échantillon de sortants de 1998, un groupe de pilotage élargi avait été mis en place, composé d'administrateurs du Céreq de divers horizons.

Le même groupe de pilotage sera retenu. Le groupe de suivi technique sera également reconduit avec la DÉP, la DESCO et la DES du côté de l'Éducation Nationale et avec la DARES du côté Ministère des Affaires sociales, du Travail et de la Solidarité

11 –Diffusion des résultats

Les résultats feront l'objet de publications dans les collections habituelles du Céreq (Bref, Notes Emploi Formation, RELIEF). Les individus enquêtés pourront être informés, lors la passation de l'enquête, sur les possibilités de se procurer les premiers résultats.

Enquête « Déroulement et rupture des Contrats Jeunes en Entreprise »

1. Service producteur

Cette enquête est un projet de la Direction de l'Animation de la Recherche et des Études Statistiques (DARES). Elle sera prise en charge par le département « Formation Professionnelle et Insertion des Jeunes », situé au sein de la sous-direction du « Suivi et évaluation des politiques d'emploi et de formation professionnelle ».

2. Intitulé de l'enquête

Le titre provisoire retenu pour cette enquête est « Déroulement et rupture des Contrats Jeunes en Entreprise ».

3. Objectifs généraux de l'enquête

Créé par la loi n°2002-1095 du 29 août 2002, le dispositif de soutien à l'emploi des jeunes en entreprise est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2002. Afin de favoriser l'embauche dans le secteur marchand de jeunes faiblement qualifiés, ce dispositif instaure une aide forfaitaire de l'État sur trois ans, cumulable avec les allègements généraux de coût du travail, en contrepartie de la signature d'un contrat de travail à durée indéterminée pour les jeunes de 16 à 22 ans non titulaires du baccalauréat (« contrat jeune en entreprise »). Cette nouvelle mesure, restreinte aux contrats à durée indéterminée, vise à améliorer la qualité et la stabilité de l'emploi des jeunes.

Au regard de ces objectifs, plusieurs caractéristiques des embauches actuellement observées suscitent des interrogations :

- un jeune sur deux à l'entrée du dispositif est déjà salarié. Dans un cas sur deux, il était déjà dans l'entreprise et, dans un cas sur trois, son embauche fait suite à un contrat en apprentissage ou alternance
- les taux de rupture sont relativement élevés et en augmentation (32% des entrants rompent avant un an).

L'enquête envisagée vise à mieux comprendre les conditions d'accès à ce dispositif, le déroulement du contrat (formation au poste, intégration dans le collectif de travail...) et les raisons des ruptures observées. Elle permettra notamment d'éclairer l'apparent paradoxe que constitue le nombre important d'abandons d'emplois réputés stables dans une conjoncture pourtant déprimée. Différents facteurs susceptibles d'expliquer ces ruptures feront l'objet d'interrogations spécifiques : pénibilité des conditions de travail ; présence, sur le marché, d'emplois mieux rémunérés ou plus attractifs ; « emplois d'attente » de certains contrats signés par les jeunes ayant d'autres projets professionnels...

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle,...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette opération constitue une réponse aux nombreuses demandes d'évaluation du Cabinet du Ministre, de la DGEFP et des partenaires sociaux, sur un dispositif mis en place il y a deux ans. Ces demandes seront formalisées dans le cadre du Comité des Programmes d'octobre 2004 qui réunit chaque année la DARES avec les principaux utilisateurs de ses études et statistiques.

Les délais pour le lancement de cette enquête sont courts. Deux ans après la mise en place de la mesure, il apparaît en effet important de disposer au plus tôt d'informations plus qualitatives sur le déroulement de ces contrats et sur les raisons des ruptures, afin de pouvoir procéder aux aménagements nécessaires du dispositif.

5. Principaux thèmes abordés

Les principaux thèmes abordés concernent :

- Les conditions de recrutement
- Les conditions de travail
- Les raisons de rupture du contrat (initiative, contreparties éventuelles)
- La trajectoire post-dispositif du jeune

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

A l'heure actuelle, seules les remontées administratives permettant le paiement de la subvention aux entreprises fournissent des informations sur le dispositif. Les principales variables disponibles sont les dates d'embauche et de fin de contrat ainsi que les principales caractéristiques des jeunes embauchés et des entreprises utilisatrices. Aucune information n'est disponible sur le déroulement du contrat et sur les motifs de rupture.

Une étude plus indirecte est en cours à partir des enquêtes emplois pour estimer les effets nets sur l'emploi du dispositif (part de CDI, effets de substitution entre tranches d'âge ou diplômes). Cette étude, comme les sources administratives, ne peut suffire pour évaluer l'impact global de la mesure.

Il est nécessaire, comme cela est usuellement fait pour l'ensemble des mesures de politique d'emploi, de les compléter par une enquête auprès des bénéficiaires afin de disposer d'informations plus qualitatives. Cette enquête sera la première réalisée sur ce dispositif.

7. Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

L'enquête se fera auprès de 2 000 jeunes ayant souscrit un contrat jeune en entreprise. Parmi ceux-ci, l'échantillon comprendra 1 000 jeunes ayant rompu leur contrat avant 12 mois. Afin de comparer les raisons qui conduisent à rompre ou non, 1 000 jeunes n'ayant pas rompu seront également interrogés.

8. Période de collecte (même approximative) et service réalisant la collecte

La collecte se fera sur le premier trimestre 2005. Elle sera effectuée par un institut de sondage privé.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le mode de collecte utilisé sera le téléphone, avec un temps de réponse de 15 à 20 minutes.

10. Comité de concertation

Compte tenu des délais assez courts fixés pour cette enquête, deux moments de consultation sont prévus. Dès les mois de septembre-octobre, les principaux acteurs (DGEFP, partenaires sociaux) seront consultés pour identifier les thèmes précis du questionnement. A la fin de l'année, le projet de questionnaire sera soumis à l'examen de ces mêmes interlocuteurs. Le thème de l'enquête est assez classique pour la DARES. Plusieurs enquêtes analogues ont été déjà conduites. La phase terrain de la dernière vague de l'enquête ruptures des emplois-jeunes vient ainsi de se terminer. En 1994, la DARES avait également menée une enquête sur le devenir des jeunes rompant leur contrat en alternance.

11. Diffusion des résultats

Les résultats seront publiés sous forme de notes transmises à la DGEFP et au Cabinet du Ministre ainsi qu'en « Premières Synthèses ». Un article dans Économie et Statistique pourra être rédigé à partir de cette source, en complément d'autres travaux sur le dispositif.

Enquête auprès des demandeurs d'asile dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement

1. Service producteur.

Direction de la Recherche, des Études, de l'Évaluation et des Statistiques (DREES) du Ministère de la santé et de la protection sociale.

2. Intitulé de l'enquête.

Les demandeurs d'asile dans les dispositifs d'accueil et d'hébergement.

3. Objectifs généraux de l'enquête.

L'enquête a pour objectif de disposer d'éléments à la fois sur les conditions dans lesquelles les personnes en situation de demande d'asile sont prises en charge dans le dispositif d'accueil et d'hébergement et sur les profils et les trajectoires de ces personnes depuis le départ de leur pays d'origine.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels des résultats.

En 2004, pour le compte de la Drees, deux études exploratoires menées par des équipes de recherche ont fait émerger, au-delà du simple constat de la saturation du dispositif d'accueil spécialisé, la nécessité d'une enquête permettant de caractériser les bénéficiaires présents dans les différentes structures, en termes de prise en charge et de parcours. Les conclusions des travaux engagés ont en effet souligné la méconnaissance de l'ampleur et de la nature des dysfonctionnements du dispositif d'accueil et ont permis de dresser le constat de l'absence de données quantitatives sur les profils et trajectoires des personnes en demande d'asile.

Les utilisateurs potentiels des résultats sont les directions d'administrations centrales chargées de gérer le dispositif d'accueil (DPM, DGAS) ainsi que des organismes et chercheurs travaillant sur le thème de l'accueil des étrangers et l'hébergement d'urgence.

5. Principaux thèmes abordés.

- les motifs de l'émigration
- les différents lieux de résidence depuis l'arrivée en France
- le parcours depuis le pays d'origine
- le rang d'arrivée en France par rapport au reste de la famille
- les connaissances et réseaux d'appui
- la qualification, les langue(s) parlée(s)
- les projets et attentes.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet.

Dans un contexte d'absence de données statistiques –seules sont disponibles des données administratives–, l'ambition est d'obtenir un regard croisé sur les politiques publiques et les questions posées sur l'organisation de l'hébergement des personnes en demande d'asile et le parcours des personnes elles-mêmes.

7. Unités enquêtées.

Un échantillon d'environ 1 000 personnes, réparties dans les différentes structures d'hébergement spécialisé (centre d'accueil pour demandeurs d'asile, centre provisoire d'hébergement, etc.) sur un échantillon de départements (entre 30 et 50 départements d'enquête). Cet échantillon sera

éventuellement complété d'un second échantillon de personnes hébergées hors du dispositif spécialisé (par exemple au titre de l'aide au logement temporaire).
Par ailleurs, un questionnaire pourra être administré auprès des structures.
Enfin, des entretiens qualitatifs posés aux personnes volontaires seront envisagés.

8. Période et périodicité de la collecte ; services réalisant la collecte.

L'enquête sera réalisée au quatrième trimestre de l'année 2005.
Sa réalisation sera assurée par un prestataire.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire.

L'enquête sera réalisée en face à face avec traduction, des enquêteurs étant formés à cet effet. La durée totale d'interrogation n'excèdera pas soixante minutes.

10. Groupe de pilotage.

En cours de constitution : outre la DREES, la DGAS, et la DPM, seront contactés la CNAF, l'INSEE, l'INED.

11. Diffusion des résultats.

L'ensemble des résultats sera transmis par le prestataire chargé de l'enquête à la DREES. Une sélection des résultats sera diffusée dans les supports de publications de la DREES.

**« Enquête méthodologique : opinions des ménages sur la conjoncture »
janvier 2006**

Les enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie (PCV) sont désormais réalisées deux fois par an, en janvier et octobre. Elles comportent une partie fixe dite « indicateurs sociaux » et une partie variable. L'enquête méthodologique « Opinion des ménages sur la conjoncture » devrait constituer la partie variable de janvier 2006.

1. Service producteur

Les enquêtes PCV relèvent de la compétence de la division « Conditions de vie des ménages » de l'Insee.

2. Intitulé de l'enquête

Cette enquête, de nature méthodologique portera sur l'opinion des ménages sur la conjoncture économique et sociale, selon qu'ils font ou non partie de la base de sondage de l'enquête de conjoncture réalisées tous les mois par téléphone (enquête « CAMME »). Le titre proposé ci-dessus : « Enquête méthodologique : opinion des ménages sur la conjoncture », qui ne rend pas tout à fait compte du contenu de l'enquête, est donc provisoire.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Comme exposé ci-dessus, l'objectif général de l'enquête est de nature méthodologique. Elle portera sur l'opinion des ménages sur la conjoncture, mais ce n'est pas dans le but de connaître celle-ci. L'enquête « CAMME », enquête mensuelle dont les résultats sont interprétés selon une méthodologie particulière (soldes d'opinion) et surtout en évolution, répond à cet objectif. L'objectif de l'enquête présentée pour opportunité est certes d'analyser les réponses aux questions de conjoncture posées dans l'enquête CAMME, mais en différentiel selon que les ménages font ou non partie de la base de sondage de cette enquête, c'est à dire sont ou non abonnés à l'annuaire téléphonique de France-Télécom, avec une adresse et un numéro de téléphone commercialisables. On cherchera également à étudier ces réponses en fonction de l'individu répondant (titulaire de ligne, conjoint du titulaire, autres membres du ménage).

En effet, la base de sondage de l'enquête CAMME est composée des abonnés de France-Télécom, reliés au téléphone filaire, et qui ne sont pas sur des listes d'opposition (listes rouge et orange). Cette base de sondage est incomplète : en particulier, elle ne comporte pas les ménages non reliés au téléphone filaire (en janvier 2004, c'est le cas de 13,5% des ménages, mais de 63% des ménages dont la personne de référence a moins de 25 ans), ni les ménages qui ont préféré être inscrits sur les « listes d'opposition », interdites à la divulgation par l'annuaire ou à la commercialisation, ce qui représente environ 30% des ménages disposant d'un téléphone filaire. On sait déjà que les ménages les plus jeunes, les plus urbains, sont sous-représentés dans cette base. Mais ces biais peuvent être (et sont) redressés ex-post. En revanche, on ignore si, indépendamment de ces biais de structure socio-démographique, l'absence de la base de sondage est corrélée avec les réponses aux questions d'opinion sur la conjoncture économique et sociale. Cette enquête devrait permettre d'éclairer ces points.

4. Origine de la demande et utilisateurs potentiels

Cette opération est une initiative de la division « Conditions de vie des ménages ». Elle a été suggérée, à l'occasion de la refonte de l'enquête CAMME, par l'expert de l'UMS qui a participé à cette opération de refonte.

Mais, au-delà d'une meilleure connaissance des biais qui affecteraient les variables d'intérêt de CAMME, dus à l'incomplétude de la base de sondage, cette enquête devrait éclairer les différences dans les comportements de réponse des ménages selon qu'ils peuvent ou non être joints par téléphone fixe, et selon qu'ils sont ou non dans l'annuaire. Cette différence pourra notamment être analysée sur les variables de la partie fixe : degré d'isolement par rapport aux équipements collectifs,

opinions sur le quartier, et victimation... De telles études ont un intérêt général pour tous les organismes d'études par sondage, qui s'appuient largement sur les enquêtes téléphonique.

5. Principaux thèmes

Le questionnaire n'est pas encore réalisé. Il devrait cependant être simple :

- Une première partie comporterait les questions d'opinion de l'enquête CAMME.
- Une deuxième partie décrirait l'équipement téléphonique du ménage et l'inscription sur les listes d'opposition.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources

Cette enquête de nature méthodologique est nouvelle pour l'Insee et le SSP. Bien entendu, elle devrait reprendre des questions issues de l'enquête CAMME, mais dans un but très particulier. Des organismes hors SSP ont réalisés quelques études sur les caractéristiques de la population ne disposant pas de téléphone filaire (Médiаметrie, OFDT...).

7. Unités enquêtées, champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées

Le champ est celui des ménages ordinaires. L'échantillon est celui des enquêtes Permanentes sur les Conditions de Vie des ménages (8 400 ménages).

8. Période de collecte

La collecte devrait avoir lieu en janvier 2006, et serait réalisée par l'Insee.

9. Impact sur l'unité enquêtée et temps de collecte

Le mode de collecte utilisé est un questionnaire administré par enquêteur en face à face sous CAPI. Le ménage sera prévenu du contenu de l'enquête par une lettre-avis. La durée de l'interview devrait se situer entre 10 et 15 minutes maximum, soit un questionnement total, y compris tronc commun du ménage et partie fixe, d'environ 45 minutes.

10. Comité de concertation

Le groupe de pilotage n'est pas encore constitué. Outre la division « Conditions de vie des ménages » et le pôle de compétence « Enquête ménages » de l'Insee Lorraine, l'UMS devra naturellement en faire partie. Les organismes qui ont déjà une expérience dans les études sur les biais liés aux enquêtes téléphoniques pourront être consultés (OFDT, Mediаметrie).

11. Diffusion des résultats

S'agissant d'une étude méthodologique, les résultats pourront être diffusés au travers d'une part de communications dans des colloques spécialisés (comme les Journées de Méthodologie Statistiques de l'Insee), et d'autre part de publication dans des documents méthodologiques et des revues spécialisées (le Courrier des statistiques...).

Enquête « Changements Organisationnels et Informatisation »

Version du 10 septembre 2004

1. Services producteurs

SESSI, INSEE, DARES, SCEES et SES

2. Intitulé de l'enquête

Changements Organisationnels et informatisation (C.O.I.)

3. Objectifs généraux de l'enquête

L'enquête C.O.I. est un dispositif d'enquêtes couplées employeurs / employés sur les changements organisationnels et l'informatisation. Le volet « entreprises » de l'enquête cherche à cerner la manière dont l'entreprise mobilise les outils de gestion de l'organisation du travail et des ressources humaines et les outils techniques couramment regroupés sous les termes de TIC (Technologies de l'Information et de la Communication). La collecte auprès des salariés apporte une information complémentaire à l'information « entreprises » sur les caractéristiques organisationnelles des postes de travail et sur les usages des TIC. Cette enquête permet d'évaluer les effets des nouvelles formes de management sur le travail. Sa mise en relation avec d'autres sources sur les entreprises permet d'étudier les performances productives et les besoins de main d'œuvre associés aux nouvelles formes d'organisation.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Cette enquête est la réédition d'une enquête réalisée en 1997 par le SESSI, le SCEES, l'INSEE et la DARES. Elle s'inscrit dans le système d'observation des sources de la productivité et de la compétitivité développé par le ministère de l'industrie (enquête « changement organisationnel de 1993 », enquête COI de 1997, enquêtes sur les TIC de 1999 et 2002) et dans le système d'observation des changements du travail développé par le ministère du travail (enquêtes TOTTO de 1987 et 1993, enquêtes Conditions de Travail, 1991 et 1998, enquête COI de 1997). Le Centre d'Études de l'Emploi joue un rôle pivot (comme en 1997) dans la conception de la source et dans la coordination de sa réalisation.

L'enquête projetée devrait en outre s'inscrire dans la réponse française à Eurostat en matière d'informations statistiques sur les TIC. Elle intéresse un vivier important d'utilisateurs directs au sein de l'administration économique et de l'univers académique (économistes, sociologues, gestionnaires et ergonomes). Une partie de ces utilisateurs potentiels ont participé à l'exploitation du dispositif d'enquêtes précédent réalisé en 1997 (voir www.enquetecoi.net). Le dispositif d'enquêtes présente l'avantage d'aborder les enjeux de la société de l'information avec un double point de vue : celui des employeurs et celui des salariés. C'est une source qui devrait donc intéresser tout particulièrement les partenaires sociaux. Les concepteurs du dispositif d'enquête souhaitent les associer, aussi bien en amont, dans la construction de la source, qu'en aval dans l'utilisation et la diffusion des résultats.

5. Principaux thèmes abordés

Volet « entreprises » : usage d'outils de gestion nouveaux (organisation de la production, organisation des transactions, outils d'évaluation, gestion des compétences, gestion des connaissances, gestion du temps de travail), usages des NTIC (Internet, réseaux informatiques, ERP, e-commerce), stratégie de l'entreprise, contraintes extérieures ayant pesé sur les choix d'outils, difficultés rencontrées.

Volet « salariés » : Horaires et organisation du temps de travail, organisation du travail : polyvalence, hiérarchie, communication, apprentissages, autonomie, travail collectif, contraintes de rythme ; utilisation de l'informatique, des télécommunications et des technologies industrielles modernes ; évaluation, formation, modalités de rémunération ; satisfaction au travail, perception des changements affectant le travail.

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

Le domaine de C.O.I. est l'identification des changements structurels marquant la vie des entreprises et liés à l'adoption de nouveaux outils techniques ou de nouvelles formes d'organisation du travail. C.O.I. s'intéresse à des questions qui sont abordés sous des angles différents par :

→ L'enquête sur l'innovation technologique (SESSI et INSEE) : C.O.I. traite des innovations organisationnelles et commerciales et elle s'intéresse au processus d'accumulation des connaissances à tous les niveaux de l'entreprise et pas seulement au niveau de sa fonction de conception.

→ L'enquête sur les conditions de travail (DARES) : C.O.I. approfondit la description de l'organisation du travail en lien avec les choix techniques et organisationnels des entreprises.

→ L'enquête REPONSE (DARES) : C.O.I. s'intéresse à des espaces de négociation plus informels entre employeurs et employés comme, par exemple, les entretiens d'évaluation.

C.O.I. ne pose aucune question quantitative dont la réponse peut être obtenue par appariement avec d'autres sources ou des fichiers administratifs (EAE, DADS, DMMO etc.).

7. Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), **champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées**

Environ 12 000 entreprises et 30 000 salariés. Secteur marchand (éventuellement une exploration dans le non marchand). Unités de 20 salariés et plus.

8. Période de collecte (même approximative) **et service réalisant la collecte**

Volet « entreprises » : SESSI et/ou INSEE, premier trimestre 2006

Volet « salariés » : INSEE pour le compte de la DARES, dernier trimestre 2006.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

Le questionnaire « entreprise » est auto-administré. Il sera d'une longueur de 6 pages maximum (enquête européenne incluse) avec des questions qualitatives.

L'enquête « salariés » est réalisée par téléphone ou en face-à-face lorsque le contact téléphonique a échoué. Sa durée moyenne sera de 35 minutes maximum.

10. Comité de concertation : composition effective ou envisagée

Deux groupes de pilotage seront constitués pour concevoir les questionnaires « entreprises » et « salariés ». Ils réuniront des statisticiens issus de l'administration économique, des représentants des partenaires sociaux, des experts issus du monde académiques (économistes, sociologues, gestionnaires et ergonomes), des entreprises (femmes et hommes de terrain, consultants) et des organisations internationales (OCDE, Eurostat, Fondation de Dublin).

Le dispositif d'enquêtes est piloté par un groupe de coordination technique réunissant le SESSI, l'INSEE, la DARES, le SCEES et la DAEI-SES, le service coordonnateur (CEE), les experts méthodologiques (à l'INSEE, l'UMS et la division DADS) et des techniciens en tant que de besoin.

11. Diffusion des résultats

Publications de premiers résultats dans les supports des services concernés (DARES, SESSI, INSEE, CEE). Exploitations secondaires au sein d'un groupe de travail. Organisation de séminaires et d'une conférence pour diffuser les résultats des études secondaires auprès d'un public large. Alimentation du site www.enquetcoci.net avec éventuellement mise à disposition de tris croisés. Publications académiques.

Enquête sur les sortants du panel Éducation de 1995

1. Service producteur

INSEE - Département de l'emploi et des ressources d'activité – Pôle « Diplômes et nomenclatures de spécialité »

2. Intitulé de l'enquête

Enquête sur les sortants du panel Éducation de 1995.

3. Objectifs généraux de l'enquête

Il s'agit du prolongement du panel des entrants en 6^{ème} en 1995 (suivi de cohorte). La DEP (ministère de l'Éducation nationale) poursuit de son côté l'enquête auprès des jeunes encore scolarisés. Pour l'Insee, l'objectif est d'interroger chaque année les jeunes qui sont sortis du système scolaire sur leur entrée dans la vie adulte, leur carrière professionnelle et leurs comportements (familiaux, migratoires, culturels). Ces informations sur les débuts de carrière et l'insertion professionnelle seront mises en regard des cursus scolaires et des projets formés pendant l'adolescence.

4. Origine de la demande (règlement communautaire, demande ministérielle, ...) et utilisateurs potentiels des résultats

Origine de la demande : la poursuite du panel d'élèves 95 au-delà de la fin de la scolarité initiale a été envisagée dès sa création, avec l'idée que le CEREQ prendrait en charge les interrogations concernant les premières années de l'insertion professionnelle. Le CEREQ a modifié par la suite son dispositif d'enquêtes et la poursuite du panel s'insérait moins bien dans le dispositif de ses enquêtes. L'intérêt porté par plusieurs organismes (DEP, LASMAS, DARES, DREES, CEREQ, INSEE) au prolongement du panel au-delà de la formation initiale a abouti, après la publication de plusieurs documents, à l'émission d'un avis favorable à la poursuite du panel par le Conseil scientifique du Comité Interministériel de concertation pour les données en sciences humaines et sociales, l'Insee étant apparu comme le plus à même de mener l'opération.

Utilisateurs des résultats : DEP, DARES, INSEE, LASMAS, DREES.

5. Principaux thèmes abordés

L'enquête de 2005 traitera des thèmes suivants : date de sortie du système éducatif, raison de l'arrêt des études, situation au moment de la sortie du système scolaire (dernière classe suivie, plus haut diplôme obtenu), Parcours professionnel depuis la sortie du système éducatif, conditions de vie (logement, revenus,...).

6. Place dans le dispositif statistique existant sur le même sujet ; apport à la connaissance du domaine par rapport à d'autres sources (enquêtes ou fichiers administratifs)

En France, le CEREQ réalise des enquêtes dites « génération », la dernière datant de 1998 : 54 000 jeunes 'sortis' ont été interrogés par voie téléphonique, trois et cinq ans après la fin de leurs études. Mais les parcours scolaires, appréhendés au travers d'un assez petit nombre de questions rétrospectives, sont connus de manière moins fine et moins sûre que dans les panels de collégiens. Ils sont particulièrement mal renseignés lorsque les répondants ont été confrontés à de lourdes difficultés scolaires. Une comparaison fine des observations issues des enquêtes « Génération » et du prolongement du Panel des élèves 95 apporterait un précieux éclairage sur les deux dispositifs.

Les enquêtes FQP (dernières éditions en 1993 et 2003) apportent aussi des informations rétrospectives sur les carrières scolaires et professionnelles. Les redoublements sont moins bien mesurés, il n'y a pas d'information sur les résultats (tests), ni possibilité de relier les résultats à la composition des classes, des établissements ou aux caractéristiques des enseignants.

La poursuite du panel constituerait un dispositif sans équivalent actuel : finesse des données engrangées de manière non rétrospective, nature longitudinale du projet qui permet une accumulation de données dans des champs divers et complémentaires, enfin possibilité de recueillir certains types de données sans qu'elles soient entachées par des effets de reconstruction a posteriori.

7. Unités enquêtées (entreprises, établissements, ménages, particuliers, ...), **champ de l'enquête et nombre d'unités enquêtées**

Le champ de l'enquête est l'ensemble des jeunes recrutés dans le Panel DEP95 et qui sont sortis du système éducatif en 2004 ou avant. Leur nombre est estimé à 5 500 en 2004. Le taux de sondage de l'échantillon initial constitué en 1995 est de 1/40 environ, soit 17 830 élèves.

8. Période de collecte (même approximative) **et service réalisant la collecte**

La première interrogation sera réalisée par voie postale avec relance (écrite, téléphonique et via Internet) un mois plus tard, au printemps 2005. Le maître d'œuvre est le pôle Diplômes, rattaché au DERA, division emploi.

9. Impact sur l'unité enquêtée et notamment temps de réponse maximum au questionnaire

La durée du questionnaire (4 pages) devrait être de 7 à 10 minutes en moyenne, au maximum. Un test en chambre est prévu en décembre 2004.

10. Comité de concertation : composition effective

Les personnes consultées pour établir le contenu du questionnaire sont Fabienne Rosenwald (DEP), Roxane Silberman (IRESCO), Philippe Zamora (DARES), Dominique Goux, Véronique Guyon, Olivier Ribon (DERA, division Emploi).

11. Diffusion des résultats

Mise à disposition d'un fichier de données individuelles à la DEP et à l'IRESCO. Diffusion dans les conditions habituelles du fichier (DARES, DREES, centre Quételet, etc.). Publication de premiers résultats par l'IRESCO. Les enquêtés seront informés au moment de l'enquête de 2005 de la situation des personnes de leur cohorte (proportion de personnes dans le supérieur, au niveau du bac, ayant un emploi, étant inactif, etc. parmi les personnes de leur cohorte).